

“BiodiverCity: appel international à l’action. Signature de la charte pour développer le vert et la biodiversité dans les villes ”

PREAMBULE

L'ensemble des parties, impliquées dans la conception, l'aménagement et la gestion de la ville, de l'échelle l'îlot bâti à celle de l'agglomération, partagent les enjeux d'intégrer la biodiversité aux villes :

- L'érosion de la biodiversité est un sujet de préoccupation majeure pour l'Humanité, au même titre que le dérèglement climatique.
- 75 à 80 % de la population mondiale vivant en ville, la Ville est l'espace privilégié de rencontre avec le vivant.
- La connexion avec différentes formes de nature, même dérivées, permet la réalisation « d'expériences de nature », levier pour la prise en compte individuelle et collective de la protection de la biodiversité.
- La biodiversité, sous toutes ses formes, en ville, de son intégration aux bâtiments aux quartiers, rend des services d'ordre :
 - **Écologique** (trames vertes et bleues) et environnementaux (atténuation de l'îlot de chaleur urbain, perméabilité des sols et infiltration des eaux, etc.).
 - **Économique** (la biodiversité contribue à la valeur immatérielle des ouvrages, à l'attractivité des espaces de vie).
 - **Social et sociétal** (sentiment d'appartenance locale, espaces de partage, activités apaisantes, pédagogie de la nature, etc.).



CONTENU

En signant cette charte, le partenaire s'engage à :

1. **Favoriser** l'intégration de la biodiversité (végétalisation, accueil de la faune, agriculture urbaine) dans tous les projets, neufs ou de rénovation, mais aussi existants déjà en gestion.
2. **Recenser** dans son patrimoine les espaces pouvant accueillir le vivant (ouvrages existants ou en projet).
3. **Intégrer** la biodiversité, la végétalisation en amont, dès la première phase de programmation.
4. **S'entourer** de compétences dédiées au vivant (écologues, paysagistes) pour guider la conduite du projet.
5. **Considérer** le site, l'environnement écologique, paysager et culturel local dans lequel s'inscrit le projet.
6. **Favoriser** la mise en œuvre d'une labellisation de type Biodivercity® et viser un haut niveau d'engagement dans le volet biodiversité des certifications environnementales telles que BREEAM®, HQE™, LEED® and WELL Building Standard®.
7. **Mettre en œuvre** une mesure de l'évolution du potentiel écologique du projet, avant mise en œuvre et après (projection).
8. **Viser** l'interaction entre le vivant et les usagers (habitants pour un projet de logement, salariés pour un projet tertiaire, consommateurs pour un projet commercial) au bénéfice de leur bien-être et du développement « d'expériences de nature ».
9. **Anticiper** et déployer une gestion suivie dans le temps et respectueuse de l'environnement.
10. **Partager** et expliquer la présence du vivant à la livraison et tout au long de la vie du projet (information, animations), en mobilisant tous les médias (physique, numérique, etc.), afin de développer les « expériences de nature ».



A propos du C I B I

Le **Conseil International Biodiversité & Immobilier** (CIBI / IBPC) est un réseau pionnier pour les professionnels du nouveau secteur associant Biodiversité et Immobilier.

Le CIBI est représenté par des acteurs de l'urbanisme, de l'écologie, de la construction et de l'immobilier. Son objectif est de promouvoir la biodiversité urbaine et une relation entre l'homme et la nature au sein de ces secteurs, mais aussi de promouvoir la Nature vivante au sein des quartiers et de l'environnement bâti. La biophilie peut jouer un rôle majeur dans la qualité de vie de chaque citoyen. C'est pour cette raison que les actions de sensibilisation du CIBI s'adressent à la fois aux acteurs professionnels et au grand public.

Le CIBI promeut les meilleures pratiques en matière de biodiversité urbaine à toutes les étapes du cycle immobilier: planification, développement, entretien, occupation et rénovation ou amélioration. Les schémas certifiés sous BiodiverCity® adoptent une marque initiée par le CIBI, formant des outils majeurs et servant un objectif fort en créant des environnements qui s'adaptent aux espaces variés de la Nature vivante. Celles-ci produisent une justification forte en termes de facteurs économiques, socio-culturels et fonctionnels.

En 2018, le CIBI lance un vaste appel à l'action pour intégrer la Nature dans les villes par la signature d'une Charte internationale de la part de leaders du marché de l'immobilier, de l'architecture et de l'urbanisme.

